



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/9/13  
17 septembre 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion

Montréal, 10-14 novembre 2003

Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire\*

### PRÉPARATIFS DES DIXIÈME ET ONZIÈME RÉUNIONS DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

#### *Projets d'ordres du jour provisoires*

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. De la quatrième à la neuvième réunion, les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) ont été guidés par le programme de travail de la Conférence des Parties adopté à sa quatrième réunion en 1998 (décision IV/16, annexe I) et applicable jusqu'à la septième réunion de la Conférence des Parties. À sa sixième réunion, la Conférence des Parties a décidé, au paragraphe 3 de la décision VI/28, de tenir une Réunion intersessions à composition non limitée pour examiner le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010 et faire rapport à la Conférence des Parties à sa septième réunion.

2. Conformément à cette décision, la Réunion intersessions à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010 a eu lieu du 17 au 20 mars 2003. La recommandation 3 de la Réunion intersessions (UNEP/CBD/COP/7/5, annexe) contient un projet de programme de travail pluriannuel pour la Conférence des Parties jusqu'en 2010 qui sera présenté, pour examen, à la Conférence des Parties à sa septième réunion, en février 2004. La Réunion intersessions fournissait, en outre, des orientations pour les prochaines réunions de la Conférence des Parties que le SBSTTA devrait également prendre en considération dans ses travaux afin de répondre aux besoins de la Conférence des Parties.

3. Sans préjuger de la décision de la Conférence des Parties concernant le programme de travail pluriannuel proposé, la présente note a été préparée en consultation avec le Bureau du SBSTTA, à la lumière du programme de travail pluriannuel recommandé par la Réunion intersessions. La section II propose une structure révisée pour l'ordre du jour du SBSTTA ainsi que les thèmes de discussion pour ses réunions, de la dixième à la quinzième, organisés selon la structure révisée, sachant que le SBSTTA se

---

\* UNEP/CBD/SBSTTA/9/1.

/...

réunira deux fois entre les réunions de la Conférence des Parties. La section III présente les projets d'ordres du jour provisoires pour les dixième et onzième réunions du SBSTTA.

## **II. STRUCTURE PROPOSÉE POUR LES ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS DU SBSTTA ET PROGRAMMES DE TRAVAIL DU SBSTTA JUSQU'À SA QUINZIÈME RÉUNION**

4. D'après les recommandations de la Réunion intersessions à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010, une structure générale révisée est proposée ci-dessous pour les ordres du jour du SBSTTA ainsi qu'un plan pour les thèmes à discuter jusqu'à la quinzième réunion du SBSTTA (tableau 1).

### *Structure révisée pour les ordres du jour des réunions du SBSTTA*

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1. Élection du bureau;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3. Organisation des travaux.
3. Rapports intérimaires sur la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention.
4. Questions de fond :
  - 4.1. Examen approfondi d'un choix de programmes de travail thématiques et/ou de questions intersectorielles;
  - 4.2. Examen de questions urgentes ou émergentes;
  - 4.3. Questions stratégiques pour évaluer les progrès ou soutenir la mise en œuvre : examen des progrès d'application du Plan stratégique, y compris de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et des contributions à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire/Amélioration des mécanismes de soutien à la mise en œuvre (en alternance).
5. Préparatifs des deux réunions suivantes de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :
  - 5.1. Projets d'ordres du jour provisoires;
  - 5.2. Dates et lieux de réunion.
6. Divers.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

5. Selon la pratique en vigueur, les rapports intérimaires sur les programmes de travail thématiques en cours et les questions intersectorielles seront présentés à chaque réunion (sous le point 3). Ils seront communiqués, pour information seulement, et habituellement, le SBSTTA ne devrait pas avoir besoin de faire des recommandations à la Conférence des Parties sur ces points. Les rapports concernant les évaluations permanentes, y compris celles qui sont réalisées par des groupes spéciaux d'experts techniques et les évaluations indépendantes pertinentes, seront également présentés sous ce point de l'ordre du jour (conformément à la recommandation V/6 du SBSTTA).

6. Les questions de fond seront examinées sous le point 4 de l'ordre du jour. Dans ce contexte, le SBSTTA pourrait examiner les résultats des évaluations pertinentes et autres rapports et faire des recommandations à la Conférence des Parties, le cas échéant. Les questions de fond comprendraient

l'examen périodique et approfondi de différents programmes thématiques et questions intersectorielles de la Convention (point 4.1). L'ordre proposé pour l'examen approfondi et l'étude des différentes questions tient compte du programme de travail proposé de la Conférence des Parties élaboré par la Réunion intersessions, les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques étant examinés en alternance.

7. Conformément au programme de travail pluriannuel proposé, qui a été conçu par la Réunion intersessions, le SBSTTA pourrait examiner la diversité biologique insulaire à sa dixième réunion. La Réunion intersessions ayant recommandé de conserver une certaine souplesse dans le programme de travail pluriannuel, afin de pouvoir tenir compte de questions émergentes et urgentes (recommandation 3, paragraphe 9), des dispositions ont été prises pour pouvoir, dorénavant, examiner les questions émergentes et urgentes, si la Conférence des Parties en décide ainsi. Il n'est cependant pas question de créer de nouveaux programmes de travail, outre le programme de travail sur la diversité biologique insulaire.

8. La Réunion intersessions a recommandé que la Conférence des Parties examine, à chaque réunion, des questions stratégiques pour évaluer les progrès ou soutenir la mise en œuvre, notamment :

- a) les progrès d'application du Plan stratégique, y compris de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et des contributions à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire; et
- b) l'amélioration des mécanismes de soutien à l'application.

9. Pour permettre au SBSTTA de préparer des avis pertinents pour la Conférence des Parties sur ces points stratégiques, il est proposé d'introduire un point de l'ordre du jour correspondant dans l'ordre du jour du SBSTTA (point 4.3), les questions a) et b) étant examinées en alternance.

10. Sous le point intitulé «Progrès d'application du Plan stratégique, y compris de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et des contributions à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire», le SBSTTA examinerait les progrès accomplis pour réaliser les objectifs mondiaux, les mesures connexes telles que le suivi et les indicateurs et évaluerait les changements dans l'état et les tendances de la diversité biologique (conformément au paragraphe 3 de la recommandation 2 et à la recommandation 3 de la Réunion intersessions). <sup>1/</sup>

11. Sous le point intitulé «Amélioration des mécanismes de soutien à la mise en œuvre», le SBSTTA pourrait examiner les aspects techniques relatifs au mécanisme de financement, au centre d'échange, au transfert de technologie et au renforcement des capacités ainsi que l'efficacité des recommandations du SBSTTA. Sachant que la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire sera la dernière avant la dixième réunion de la Conférence des Parties en 2010, il est prévu d'examiner les «Progrès d'application du Plan stratégique, y compris de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et des contributions à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire» à la quatorzième et à la quinzième réunions du SBSTTA.

12. Les principaux thèmes des réunions seront choisis d'après les points soumis pour examen ou révision approfondis.

---

<sup>1/</sup> Les changements dans l'état et les tendances de la diversité biologique de certains biomes pourraient également être examinés sous le point de l'ordre du jour 4.1 lorsque les programmes de travail thématiques correspondants sont examinés sous ce point de l'ordre du jour.

**B. Plan proposé pour les thèmes à examiner jusqu'à la quinzième réunion du SBSTTA**

|   | <b>SBSTTA10<br/>2004 <sup>2/</sup></b>   | <b>SBSTTA11<br/>2005</b>  | <b>SBSTTA12<br/>2006</b>   | <b>SBSTTA13<br/>2007</b>   | <b>SBSTTA14<br/>2008</b>   | <b>SBSTTA15<br/>2009</b>   |
|---|--|---|--|--|--|--|
| <b>Point 4.1 : examen approfondi des travaux en cours (selon les domaines thématiques et les questions intersectorielles)</b> | Initiative taxonomique mondiale  | 1. Diversité biologique des terres arides et subhumides<br>2. Autres aspects scientifiques et techniques déterminés par la COP et/ou la COP/MOP <sup>3/</sup> | 1. Approche par écosystème<br>2. Espèces exotiques envahissantes<br>3. Mesures d'incitation  | 1. Biodiversité agricole<br>2. Diversité biologique des forêts<br>3. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes | 1. Utilisation durable<br>2. Aires protégées<br>3. Changements climatiques (selon les résultats de la COP7)                        | 1. Diversité biologique des eaux intérieures<br>2. Diversité biologique marine et côtière<br>3. Diversité biologique des montagnes |
| <b>Point 4.2 : questions urgentes et émergentes</b>   | Diversité biologique insulaire   | Questions émergentes et urgentes, le cas échéant  | Questions émergentes et urgentes, le cas échéant   | Questions urgentes et émergentes, le cas échéant   | Questions urgentes et émergentes, le cas échéant   | Questions urgentes et émergentes, le cas échéant   |
| <b>Point 4.3 : questions stratégiques pour évaluer les progrès ou soutenir la mise en œuvre</b>                               | Progrès d'application du Plan stratégique, de l'objectif de 2010 et des contributions aux Objectifs de développement du millénaire | Amélioration des mécanismes de soutien à la mise en œuvre   | Progrès d'application du Plan stratégique, de l'objectif de 2010 et des contributions aux Objectifs de développement du millénaire | Amélioration des mécanismes de soutien à la mise en œuvre  | Progrès d'application du Plan stratégique, de l'objectif de 2010 et des contributions aux Objectifs de développement du millénaire | Progrès d'application du Plan stratégique, de l'objectif de 2010 et des contributions aux Objectifs de développement du millénaire |

<sup>2/</sup> Années indicatives pour les réunions du SBSTTA; le SBSTTA10 pourrait avoir lieu au début de 2005.

<sup>3/</sup> Au cas où la Conférence des Parties, assumant le rôle de réunion des Parties (MOP) au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques déciderait de recourir aux services du SBSTTA, conformément à l'article 30, paragraphe 1 du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

### **III PROJETS D'ORDRES DU JOUR PROVISOIRES POUR LES DIXIÈME ET ONZIÈME RÉUNIONS DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

13. Dans les sections A et B qui suivent, sont proposés des projets d'ordres du jour provisoires pour les dixième et onzième réunion, respectivement, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

#### ***A. Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques***

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1. Élection du bureau;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3. Organisation des travaux.
3. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention.
4. Questions de fond :
  - 4.1. Examen approfondi de programmes de travail : Initiative taxonomique mondiale;
  - 4.2. Nouvelles questions : diversité biologique insulaire;
  - 4.3. Questions stratégiques pour évaluer les progrès ou soutenir la mise en œuvre : examen des progrès d'application du Plan stratégique, y compris de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique, et des contributions à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.
5. Préparatifs de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :
  - 5.1. Projet d'ordre du jour provisoire;
  - 5.2. Date et lieu de la réunion.
6. Divers.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

**B. *Projet d'ordre du jour provisoire de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques***

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1. Élection du bureau;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3. Organisation des travaux.
3. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention.
4. Questions de fond :
  - 4.1. Examen approfondi des programmes de travail :
    - a) Diversité biologique des terres sèches et subhumides;
    - b) Autres aspects scientifiques et techniques selon la décision de la Conférence des Parties et/ou de la Conférence des Parties assumant le rôle de réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; <sup>4/</sup>
  - 4.2. Questions émergentes et urgentes;
  - 4.3. Questions stratégiques pour évaluer les progrès ou soutenir la mise en œuvre : amélioration des mécanismes de soutien à la mise en œuvre;
5. Préparatifs des douzième et treizième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :
  - 5.1. Projets d'ordres du jour provisoires;
  - 5.2. Dates et lieux de réunion.
6. Divers.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

-----

---

<sup>4/</sup> Au cas où la Conférence des Parties, assumant le rôle de réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, déciderait d'avoir recours aux services du SBSTTA conformément à l'article 30, paragraphe 1 du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.